

Soutien aux Investissements en Matériels Agro-Environnementaux
Appel à projet de l'été 2017
Annexe N°1 du cahier des charges de la Région Bretagne

liste des investissements NON éligibles (liste non-exhaustive)
Le matériel de production agricole ne présentant pas de caractère agro-environnemental est non éligible d'une façon générale.
Achat de matériel agricole ou d'équipement d'occasion
Les pièces d'usure
Investissements et dépenses d'entretien ou de maintenance
Tracteur agricole, camion, chariot élévateur, tirepalette, caisse palette, palettes
Gestion de la biodiversité
Lamier d'élagage (sans bras)
Matériel d'exploitation forestière
Gestion des Intrants de fertilisation
Enfouisseur cultures
Enfouisseur à dents
tonne à lisier hors équipement
épandeur de fumiers à hérissons verticaux ou horizontaux
Distributeur d'engrais minéraux
Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique
Déchaumeur à disque, à dent
Gyrobroyeur
Fissurateurs de sols (actisol...)
Rotovator
Broyeur de résidus de culture
Broyeur de refus de pâturage
Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers
Agriculture de précision et de conservation des sols
Pulvérisateur, atomiseur
Semoirs polyvalents
Matériels de productions maraîchère et arboricole